BnF Gallica

Bulletin de la Diana (Montbrison)

Source gallica.bnf.fr / La Diana

BnF Gallica

La Diana (Loire). Bulletin de la Diana (Montbrison). 1990.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

LA REPRESSION ANTIREPUBLICAINE DANS LA REGION DE MONTBRISON APRES LE COUP D'ETAT DU 2 DECEMBRE 1851

Communication de M. Claude Latta

Le 2 décembre 1851, dans la journée (1) les préfets reçoivent par le télégraphe la nouvelle du coup d'état par lequel Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République, vient de mettre fin, en fait, au régime de 1848. Dans la nuit du 1er au 2 décembre, seize représentants du peuple ont été préventivement arrêtés à Paris : parmi eux, Eugène Baune, de Montbrison, député de la Loire, président du groupe parlementaire de la "Montagne". L'Assemblée Nationale est dissoute, ce qui est une violation de la constitution. L'état de siège est proclamé, ce qui veut dire qu'en vertu de la loi de 1849 les pouvoirs de police et de maintien de l'ordre passent à l'armée. Le peuple français sera consulté sur l'adoption d'une nouvelle constitution et le prince-président a l'habileté d'annoncer à cette occasion "le rétablissement du suffrage universel" alors que la loi du 31 juillet 1850 - pourtant promulguée avec l'accord du président - avait, par différentes mesures, ôté le droit de vote à trois millions de Français...

---

(1) Maurice Agulhon : *1848 ou l'apprentissage de la République (1848-1852)* (Paris, éd. du Seuil, coll. Archives, 1973) p. 181.

Source gallica.bnf.fr / La Diana

A Montbrison, le préfet de la Loire, Charles Bret (2) met aussitôt en place le dispositif militaire et policier qui doit permettre de faire face à toute éventualité, en particulier dans la région stéphanoise, où les ouvriers républicains sont nombreux. Il se concerte avec le général Richepance qui commande la subdivision militaire de Saint-Etienne et qui est responsable de l'état de siège proclamé dans la Loire comme dans trente et un autres départements (3). Il reçoit aussi le procureur de la République Cuaz et le capitaine Saint-Auban, commandant de la gendarmerie de la Loire, tous deux en poste à Montbrison (4).

Quelle allait être la réaction des citoyens ? Certes, en 1848, ils avaient massivement voté pour Louis-Napoléon Bonaparte. Mais, en 1849, les électeurs de la Loire avaient porté à l'assemblée cinq députés de la "Montagne", sur les huit sièges à pourvoir. Il fallait donc prévenir toute résistance, d'autant que depuis plusieurs mois la rumeur d'une prochaine action des républicains en 1852 courait dans l'opinion.

Des nouvelles alarmantes

Dans les jours qui suivent l'annonce du coup d'état - que les Montbrisonnais apprennent le 3 décembre - les nouvelles de la résistance au coup d'état se répandent : des barricades se dressent à Paris, les 3 et 4 décembre ; mais surtout des soulèvements se sont produits en province, dans des départements ruraux, pour résister au coup d'état : signe que la République avait commencé à pénétrer dans les profondeurs du pays. Le Centre (Allier, Nièvre, Yonne), le Sud-Ouest, mais surtout la Provence et les Basses-Alpes voient les paysans républicains, encadrés par les militants des

(2) Charles Wangel Bret (1791-1860) avait été préfet de la Loire en 1832-1833, puis du Haut-Rhin (1833-1848). Mis à la retraite par la Seconde République en 1848, il reprit du service, à l'appel du prince président, en mars 1851 et revint à Montbrison.

(3) Dans la région, l'état de siège fut proclamé dans le Rhône, la Loire, l'Allier, la Saône-et-Loire et l'Ardèche.

(4) *Annuaire du département du Rhône et du ressort de la Cour d'Appel... précédé d'une notice historique sur la ville de Lyon* (Lyon, Mougin-Rusand, 1852).

"sociétés secrètes", marcher sur les chefs lieux et parfois s'en rendre maîtres pendant quelques jours (5), entre le 3 et le 10 décembre. C'est, dans certains cas, une véritable insurrection dont le but est de rétablir la légalité républicaine mais qui est présentée par les conservateurs comme le soulèvement des "partageux" prêts à "égorger les honnêtes gens". Les termes par lesquels l'*Annuaire de Lyon* de 1852 rapporte les faits sont révélateurs: il parle de la résistance républicaine comme d'"un monstre dont la gueule béante était là, ouverte, prête à tout engloutir", comme d'"un affreux nuage noir dont les flancs recelaient l'égorgement général de la société, l'incendie du territoire français" (6).

L'annonce de ces nouvelles fort alarmantes déclenche alors les arrestations dans le département de la Loire, resté, à vrai dire fort calme. Ces arrestations ont lieu, d'ailleurs, alors que les résistances sont écrasées - entre le 8 et le 10 décembre - et que des milliers d'arrestations ont été opérées, en particulier dans le Midi républicain.

L'arrestation du pharmacien de Boën

La première arrestation (7) fut celle d'un habitant de Boën: le pharmacien Théophile Denis (8), arrêté par la gendarmerie et écroué à la maison d'arrêt de Montbrison le 7 décembre. Son arrestation provoqua une grande émotion à Boën - le pharmacien est un notable local - et aussi à Montbrison: il y était né, avait passé sa jeunesse dans la ville où son père Jean-Pierre Denis (décédé en 1841) tenait la pharmacie de la rue Tupinerie et où son beau-frère

(5) Ce fut le cas, en particulier, à Clamecy (Nièvre), Le Donjon (Allier), Poligny (Jura), Orange (Vaucluse), Bédarieux (Hérault), Marmande et Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), Forqualquier et Digne (Basses-Alpes).

(6) *Annuaire...*, op. cit., p. 102.

(7) Cette étude des arrestations dans la région de Montbrison a pu être faite grâce aux registres d'écrou de la prison de Montbrison (série Y des Archives Départementales) et aux dossiers de la série M.

(8) Jean-Baptiste, dit Théophile Denis, né à Montbrison le 6 septembre 1813, fils de Jean-Pierre Denis, pharmacien et de Etiennette Bartilliat. Il signe "T. Denis" les actes de mariages de ses sœurs et le registre d'écrou de la maison d'arrêt de Montbrison qui lui donne le prénom de Théophile.

Jean-Louis Fessy (9) était aussi pharmacien. Théophile Denis avait 38 ans. Le registre d'écrou nous indique son signalement; il porte une redingote, un gilet et un pantalon noirs, est chaussé de bottes: costume d'un bourgeois jeté en prison, au milieu des malfaiteurs et des vagabonds (10). Le gardien qui rédige le registre d'écrou a noté comme "signe particulier" : "forte barbe". C'est un élément aggravant. Les républicains passent, en effet, pour porter la barbe, une barbe dont la longueur est souvent proportionnelle à la sincérité de leurs convictions...

Théophile Denis est inculpé "d'avoir répandu des nouvelles fausses et alarmantes" (11). En faisant arrêter Théophile Denis, le procureur Cuaz est persuadé d'avoir fait une bonne prise: le pharmacien de Boën est en effet soupçonné de diriger les sociétés secrètes républicaines du département de la Loire (12).

Une "réunion illicite" à Sury-le-Comtal

Le lendemain 8 décembre, la gendarmerie donne un "coup de filet" à Sury-le-Comtal où plusieurs habitants sont arrêtés en pleine réunion : ce qui nous donne une première indication sur les efforts que font les républicains pour se concerter, échanger des nouvelles, peut-être envisager une action : il y a là deux cultivateurs, Marcellin Allard et Jean Bourg ; mais aussi un boulanger, Théodore Rolland et deux artisans ou ouvriers: Claude Pouillon, serrurier et Claude Georget, mécanicien. Ils sont conduits à la prison de Montbrison et aussitôt inculpés de "réunion illicite" (13). Le même jour les rejoint derrière les barreaux Maître Léon Blanc,

---

(9) Engagé dans le mouvement républicain, il avait été Vénérable de la loge maçonnique de Montbrison.

(10) Une analyse du registre d'écrou de la maison d'arrêt de Montbrison en 1851 et 1852 montre que 80 % des détenus ont été emprisonnés pour vol, vagabondage ou mendicité A.D.L., Y 99.

(11) A.D.L., Y. 99.

(12) Jean Maitron : *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* (Paris, éditions ouvrières, 1964), tome 1.

(13) A.D.L., Y 99.

notaire à Saint-Marcellin, inculpé de "cris et propos séditieux" (14). Enfin, le 11, on arrête aussi Maître Jean-Baptiste Laforest, huissier à Sury inculpé lui aussi de "réunion illicite": on peut penser qu'il avait également participé à la réunion du 8 décembre.

Ce qui est intéressant à observer, c'est l'éventail des professions des personnes arrêtées: deux hommes de loi, deux cultivateurs, un commerçant, deux artisans et ouvriers. La République recrute ses partisans dans toutes les couches de la société. Les représentants des professions judiciaires et médicales - qui vont fournir, sous la IIIème République, les cadres du parti républicain - ont commencé d'adhérer à celui-ci. La diversité des situations sociales se remarque dans le costume même des inculpés tel qu'il est décrit sur le registre d'écrou. Me Blanc est vêtu d'un "habit noir en drap, gilet et pantalon noirs". Me Laforest porte une redingote. Mais Marcellin Allard propriétaire-cultivateur, a "une veste ronde en laine", un "pantalon bleu en étoffe" et est chaussé de sabots (15)...

Nouvelles arrestations. Une perquisition fructueuse

Dans les jours suivants - on vient d'apprendre avec soulagement l'écrasement des républicains des Basses-Alpes - de nouvelles arrestations sont opérées: le 8 décembre est arrêté à Montbrison un voiturier de Craponne, François Girard, âgé de 30 ans, inculpé de "cris et propos séditieux" (16). Montbrison est une étape importante et les voituriers passent pour une corporation remuante dont les membres sont traditionnellement forts en gueule et prompts à la bagarre. On arrête le même jour Jean-Baptiste Gargan, confiseur à Boën, accusé d'avoir "colporté de fausses nouvelles". Enfin, le 18 décembre, un instituteur d'Aveizieux, Vincent Hébrard, lui aussi coupable d'avoir poussé des "cris séditieux", rejoint les républicains sur la butte du calvaire où se trouve la maison d'arrêt de Montbrison. Un instituteur: on ne s'étonnera

(14) A.D.L., Y 99.
(15) A.D.L., Y 99.
(16) A.D.L., Y 99.

guère ; depuis 1848, les instituteurs, accusés de propager les doctrines subversives, sont les "bêtes noires" du parti de l'ordre et la loi Falloux les a mis sous surveillance...

Mais la grande affaire est la perquisition qui vient d'être effectuée rue Tupinerie, chez Claude Péragut, ancien épicier, âgé de 59 ans: on a saisi à son domicile des "brochures de la Librairie Phalanstérienne (17). Les phalanstériens, disciples de Charles Fourier, développent les doctrines du "socialisme utopique" et préconisent l'organisation de "communautés". Claude Péragut fut arrêté et son cas parut suffisamment grave pour qu'il soit emmené à Saint-Etienne pour y être déféré devant la Commission Militaire que, sur ordre du gouvernement, le général Richepance avait mis en place.

Le plébiscite.

Dès le 2 décembre, on l'a vu, Louis-Napoléon Bonaparte avait annoncé qu'une nouvelle constitution serait soumise au vote populaire: elle placerait à la tête de l'état un président de la République élu pour dix ans et gouvernant avec des ministres dépendant du seul pouvoir exécutif. C'était renouer avec la tradition plébiscitaire et consulaire du premier Bonaparte.

Le scrutin fut rondement organisé, les maires et tous les fonctionnaires mobilisés pour sa réussite. En cas de refus d'obéissance, ils étaient passibles de sanctions ou de révocation. Toute la propagande bonapartiste s'ordonna autour du thème suivant : Louis-Napoléon Bonaparte n'avait pris le pouvoir en 1851 que pour mieux prendre de vitesse les révolutionnaires qui allaient déclencher l'insurrection en 1852 et tenter d'installer la subversion. Le préfet de la Loire prit nettement position dans la campagne électorale :

"Oui est l'ordre l'autorité, le repos, la confiance, l'espoir.

Non est l'anarchie, l'assassinat, la barbarie, le cahot *(sic)*" (18).

---

(17) A.D.L., 10 M 37.

(18) Proclamation du préfet de la Loire, A.D.L., 2 M2.

Il invitait en ces termes les maires à s'engager : "Il faut donc, Monsieur, que les bons citoyens, tous les honnêtes gens se réunissent pour concourrir au salut commun" (19).

Comme le département était soumis à l'état de siège, aucun journal d'opposition ne paraissait plus. Seule la propagande officielle put s'exprimer. A Saint-Etienne, un marchand de rubans, Jean-Claude Berry, fut placé sous mandat de dépôt "pour avoir distribué des écrits à la porte d'un bureau de vote" (20). Deux autres républicains furent arrêtés parce qu'ils avaient distribués des bulletins NON (21). Rappelons, en outre, que dans les casernes soldats et officiers votaient à registre ouvert : ainsi à la caserne de Vaux, à Montbrison, où étaient les soldats du 56ème R.I.

Dans l'ensemble de la France, il y eut 7 millions et demi de oui, 640.000 non, 36.000 bulletins nuls et un million et demi d'abstentions. Dans la Loire, les oui représentaient - malgré la présence de Saint-Etienne (22) - 90,8 % des voix (23). Les pourcentages variaient évidemment selon les arrondissements: 81,9 % dans celui de Saint-Etienne, 96,8 % dans celui de Roanne et 98,3 % dans celui de Montbrison.

Le vote des campagnes avait été massivement favorable au pouvoir : dans le canton de Montbrison, treize communes - sur vingt - n'ont aucun vote négatif (24). Il y a un seul non à Bard, Chalain-d'Uzore, Ecotay et Saint-Paul d'Uzore. Seules les villes ont un pourcentage notable de voix négatives : à Montbrison les non représentent 11,6 % des voix. Des suffrages royalistes se sont sans doute mêlés à ceux des républicains. En tout cas, ils expliquent certainement le fort taux d'abstention des Montbrisonnais (43 %,

---

(19) Lettre du préfet aux maires du département, 13 décembre 1851, A.D.L., 2 M 2.

(20) A.D.L., 10 M 37.

(21) Registre d'écrou de la maison d'arrêt de Saint-Etienne, A.D.L., Y 175.

(22) A Saint-Etienne même, les NON représentent 45 % des voix.

(23) A.D.L., 2 M 2.

(24) Chalain-le-Comtal, Chambéon, Champdieu, Essertines, Grézieux, L'Hôpital-le-Grand, Lérigneux, Lézigneux, Mornand, Précieux, Roche, Savigneux et Verrières.

alors que dans la Loire celles-ci représentent 27 % des inscrits).

Le sort des députés républicains de la Loire.

Dès le 9 janvier 1852 fut réglé par décret le sort des députés républicains les plus compromis dans la résistance au coup d'état: 5 furent d'abord promis à la "transportation" à Cayenne (la "guillotine sèche"); finalement, un seul fut déporté en Algérie (25). Mais 66 représentants furent frappés d'exil et conduits à la frontière. Parmi les exilés il y avait Eugène Baune, fils d'un instituteur de Montbrison, devenu en 1834 président de la société des Droits de l'Homme à Lyon puis commissaire du gouvernement dans la Loire en 1848 ; et aussi Tristan Duché, l'avocat des mineurs de Saint-Etienne, qui était originaire de Sury-le-Comtal (26). Ils moururent tous deux en exil (27).

Quant à Laurent Chavassieu, lui aussi député de la Loire, maire de Montbrison en 1848 (28), il fut emprisonné quelque temps à Mazas, puis libéré. Sous l'Empire, il fut étroitement surveillé par la police et fit l'objet, chaque mois, d'un rapport détaillé du parquet (29).

"Avoir replanté un arbre de la Liberté..."

Une seconde vague d'arrestations eut lieu en janvier 1852 : le 12, Jean Côte, cantonnier et garde-champêtre, âgé de 26 ans et André Gauthier, jardinier, âgé de 30 ans, demeurants tous deux à Montbrison, furent arrêtés par la gendarmerie et inculpés

---

(25) Jules Miot (1809-1883), représentant de la Nièvre.

(26) Cf. L'étude qu'Etienne Fournial vient de lui consacrer : *Tristan Duché (1804-1865), Représentant du peuple et Proscrit* (Firminy, Les amis de Tristan Duché, 1990).

(27) Eugène Baune, exilé en Belgique puis en Suisse refusa de rentrer lors de l'amnistie de 1859. Il mourut à Bâle - où sa fille s'était mariée - en 1880. Tristan Duché fonda en Angleterre une maison de commerce et mourut à Londres en 1865.

(28) Claude Latta : *Une famille de notables montbrisonnais : les Chavassieu (XVIIème-XIXème siècles)*. Bull. Diana, XLVII, 1982, p. 221-239.

(29) A. David : *L.-Pierre Gras (1833-1873)*. Paris, 1888.

"d'avoir replanté un arbre de la Liberté arraché par ordre de l'autorité"; on ne pouvait imaginer une inculpation qui fut davantage chargée de symbole et un motif qui fut plus difficile à trouver dans le code pénal...

Le même jour, Jean Janvier, serrurier à Sail-sous-Couzan, âgé de 41 ans, était arrêté et conduit à Montbrison. Il était inculpé de "cris séditieux". En fait, on lui reprochait surtout d'être en relations avec un groupe républicain de Saint-Etienne dont les membres se rassemblaient chez Claude Liogier. Celui-ci tenait à Saint-Etienne un café situé rue Sainte-Barbe et dont l'enseigne portait la mention : "Buvette prolétaire. Au rendez-vous de la Montagne" (30). Les murs du cabaret s'ornaient des portraits de Robespierre, Saint-Just et Barbès.

Enfin, le 17 janvier, on incarcéra Jacques Maréchet, un scieur de long de 33 ans, demeurant à Lavieu, inculpé de "propos séditieux". Remarquons au passage que beaucoup d'arrestations faites pour "propos séditieux" faisaient suite à des dénonciations. Nous avons même trouvé à Roanne une condamnation prononcée pour "dénonciation calomnieuse" (31). Atmosphère de suspicion et de délation propres aux époques troublées...

Les problèmes de la répression judiciaire.

L'ampleur et la précipitation de la répression posaient au pouvoir de nombreux problèmes :

On avait arrêté, sur l'ensemble du territoire national, 26.800 personnes. Les prisons étaient surpeuplées. Dans certaines régions, on avait dû ouvrir des centres provisoires et improvisés de détention. Il fallait donc faire un tri, sous peine de voir la machine judiciaire vite enrayée par le nombre des inculpés.

D'autre part, les arrestations s'étaient déroulées, au point de vue juridique dans la plus grande confusion. Certains républicains avaient été arrêtés sur ordre de préfet comme "suspects" ou "dangereux". D'autres avaient été incarcérés à la requête du pro-

(30) J. Maitron, op. cit., t. II, p. 519.
(31) A.D.L., Y 141. Le calomniateur fut condamné à un an de prison.

cureur de la République : c'était le cas à Montbrison. Mais dans l'arrondissement voisin de Roanne, toutes les arrestations avaient été ordonnées par le capitaine Morel, commandant de la place, sous le motif assez vague de "délits politiques" (32).

Les inculpés avaient d'abord été déférés devant une commission militaire, installée à Saint-Etienne. Puis, le 3 février 1852, une circulaire ministérielle organisa les fameuses commissions mixtes qui étaient destinées à frapper vite et fort et à unifier juridiquement la répression. Une commission mixte fut installée dans chaque département; elle était composée du préfet, du procureur de la République et du général commandant l'état de siège. Ainsi les inculpés seraient jugés par des commissions ne comportant aucun magistrat du siège et mêlant les représentants de l'administration, de l'armée et du parquet. Extraordinaire confusion des pouvoirs ! Ces commissions mixtes jugeaient à huis-clos, sur pièces, sans débat, en dehors de la présence de l'accusé et sans intervention d'un avocat ; on ne pouvait imaginer pouvoir judiciaire plus discrétionnaire.

Libérations (janvier-février 1852).

La répression fut très différente selon les régions : impitoyable et massive dans les départements où des affrontements avaient eu lieu, elle fut beaucoup moins rude là où aucune résistance n'avait réellement eu lieu et où les autorités n'avaient arrêté, en fait, que des suspects dont le seul crime était d'être connus comme républicains. D'autre part, le triomphe électoral du plébiscite et l'annonce de la défaite des insurgés assuraient des bases solides au pouvoir issu du coup d'état. On put procéder à des libérations car la victoire rendait l'indulgence possible là où l'ordre n'avait guère été menacé et permettait de désencombrer les prisons.

Dans l'arrondissement de Montbrison, la toute première libération fut celle, le 21 décembre 1852, de l'instituteur Hébrard, d'A-

(32) A.D.L., Y 141.

veizieux, sur ordonnance du tribunal de Montbrison (33). Le 7 janvier, Claude Péragut, le lecteur des brochures phalanstériennes, fut libéré à son tour par la commission militaire de Saint-Etienne (34). Le 13 janvier, Me Blanc, notaire à Saint-Marcellin, fut libéré sur l'ordre exprès du général-comte de Castellane, commandant de l'armée de Lyon (35). Cette procédure exceptionnelle indique certainement qu'on était intervenu en sa faveur. Nous sommes d'ailleurs une nouvelle fois frappés de la confusion judiciaire qui règne alors en constatant combien d'autorités administratives, judiciaires ou militaires ont le droit (ou prennent le droit) d'arrêter et de libérer.

Au début du mois de février, le préfet et le procureur de la République ordonnèrent plusieurs libérations : le décret créant les commissions mixtes venait d'être publié; avant la mise en place de la commission mixte de la Loire, on libéra plusieurs détenus comme si on voulait préparer le travail de celle-ci en ne lui réservant que les cas les plus sérieux ; les 3 et 4 février 1852, furent donc libérés les Suryquois arrêtés en décembre pour "réunion illicite" : Allard, Pouillon, Rolland et Me Laforest furent mis en liberté sur ordre du préfet; Georget et Bourg, en vertu d'une décision du procureur de la République (36).

Les décisions de la commission mixte

La commission mixte de la Loire était formée du préfet - Charles Bret fut remplacé le 13 février par Jean Ponsard (37) - du procureur Cuaz et du général Richepance. Le 9 février, elle fit mettre en liberté le pharmacien Théophile Denis, car l'enquête avait montré que le véritable chef des sociétés secrètes était, non pas Denis,

---

(33) A.D.L., Y 99.
(34) A.D.L., 10 M 37.
(35) A.D.L., Y 99.
(36) A.D.L., Y 99.
(37) Jean Hippolyte Ponsard (1809-1887), secrétaire général de la Nièvre, venait de faire face au soulèvement des républicains de ce département.

mais un stéphanois, le docteur Blanc-Subé (38). On libéra aussi le voiturier François Girard et le confiseur Jean-Baptiste Gargan. Ils faisaient partie des 5.000 emprisonnés - sur 26.000 - qui furent libérés par les commissions mixtes.

Jacques Maréchet, scieur de long à Lavieu et Christian Chatain - qui avait été arrêté tardivement, le 5 avril 1852, pour "rébellion" - furent renvoyés devant le tribunal correctionnel de Montbrison. Le premier fut condamné à deux mois de prison pour "offenses envers le président de la République" (39) et il purgea sa peine à la maison de correction de Montbrison (40) le second fut condamné, le 3 mai 1852, à une peine d'emprisonnement qui n'est pas précisée par les documents (41) mais qui, effectuée à Montbrison, ne devait pas être supérieure à quelques mois.

Parmi les républicains de la région de Montbrison qui avaient été arrêtés, le seul à être condamné par la commission mixte de la Loire fut Jean-Baptiste Janvier dont l'inculpation - banale - pour "cris séditieux" ne paraissait pas, à première vue, plus grave que celles qui avaient portées contre beaucoup d'autres. Mais on lui reprochait d'être, lui aussi, en contact avec le groupe stéphanois de Claude Liogier et avec Denis, le pharmacien de Boën. Le 7 février 1852, la commission mixte de la Loire le condamna à la déportation en Algérie "pour avoir agi comme agent des chefs des sociétés secrètes" (42). Quelques jours plus tard, la commission mixte réexamina son cas et abaissa le minimum de sa peine à un an alors qu'il était habituellement de 5 ans. Le 13 mai il fut embarqué pour l'Algérie.

---

(38) Le docteur Blanc-Subé, médecin à Saint-Etienne, avait été, en 1848, le président du comité central de la société populaire. Arrêté après le 2 décembre, il fut emprisonné à Valence (A.D.L., 10 M 47 et J. Maitron, op. cit., t. p. 239).

(39) A.D.L., Y 99. Le document nous révèle ainsi la nature des "cris séditieux" pour lesquels il avait été arrêté.

(40) La prison de Montbrison était à la fois maison d'arrêt (prévenus et inculpés) et maison de correction (condamnés).

(41) A.D.L., Y 99.

(42) J. Maitron, op. cit., t. 2, p. 373.

Un imbroglio judiciaire.

Le cas de Jean Côte et d'André Gauthier qui avaient "replanté l'arbre de la Liberté" fut à l'origine d'imbroglio judiciaire, avec de multiples rebondissements. Côte et Gauthier avaient été arrêtés le 12 janvier. Dès le 18, le procureur Cuaz les fit libérer. Mais, le lendemain, la décision du procureur fut contestée par les plus hautes autorités de la gendarmerie: le colonel Durand qui commandait à Lyon la 19ème légion donna l'ordre au capitaine Saint-Auban, commandant à Montbrison la compagnie de gendarmerie de la Loire de faire arrêter à nouveau Côte et Gauthier. Le 20 janvier, ils furent transférés de la prison de Montbrison au fort de la Vitriolerie à Lyon, pour y être mis à la disposition de la commission militaire puis de la commission mixte: nouvel exemple de ces conflits de compétence que l'on observe constamment, dans les semaines qui suivent le coup d'état, entre les différentes autorités. Côte et Gauthier furent ensuite libérés, à une date inconnue. Mais leur nom ne figure pas dans les listes de condamnés ; et nous avons une preuve supplémentaire et inattendue de la libération de Jean Côte: le 25 août 1852, il se marie à Montbrison avec Emilie Aloysia, couturière à Champdieu (43).

D'un régime à l'autre.

Au total la répression antirépublicaine dans l'arrondissement de Montbrison avait été limitée : 17 arrestations, alors qu'il y en avait eu 33 dans l'arrondissement de Roanne (44) et 72 dans celui de Saint-Etienne (45). Mais il est vrai que la répression s'exerce dans une région où n'eut lieu aucune tentative de résistance: les arrestations eurent donc un caractère uniquement préventif. En fait, la surveillance à laquelle étaient précédemment soumis les républicains s'est révélée efficace. Les suspects ont été très vite arrêtés sous de vagues accusations ou à la suite de dénonciations.

---

(43) Etat-civil de Montbrison, 1852. Jean Côte est mort à Montbrison le 30 septembre 1906, âgé de 80 ans.

(44) A.D.L., Y 141.

(45) A.D.L., Y 175.

Ceux qui ont tenté de se réunir tels les républicains de Sury-le-Comtal, se retrouvèrent rapidement en prison.

Un autre aspect de la répression est l'arrestation ou l'expulsion du territoire national des représentants du peuple (Baune, Duché, Chavassieu) ; le parti républicain de la Loire est ainsi décapité.

Quant à la façon dont se déroule le vote des 20 et 21 décembre 1851, elle montre bien quelle était la chape de plomb qui s'était abattue sur le pays et comment on sut exploiter dans l'opinion la peur que firent naître des résistances au coup d'état animées par des hommes qui, au fond, se battaient au nom de la légalité républicaine. Louis-Napoléon Bonaparte ne le reconnait-il pas lui-même lorsqu'il déclare après le plébiscite : "Je ne suis sorti de la légalité républicaine que pour rentrer dans le droit" ? Mais un vote - surtout lorsqu'il est organisé sous le régime de l'état de siège - peut-il faire oublier le coup de force ?

De Napoléon III à Marianne...

Le coup d'état avait été fait en invoquant la nécessité de défendre un ordre social qui n'était que tout à fait hypothétiquement menacé. Le but était, en fait, l'installation d'un nouveau régime politique. Celui-ci a inauguré son pouvoir par une répression qui décapite pour 15 ans le parti républicain : 239 déportations en Guyane, 9.350 en Algérie, 1.500 expulsions du territoire national, 2.500 internements et 5.000 personnes placées sous la surveillance de la police. En effet, ceux qui, dans la Loire ont été arrêtés - puis relâchés - sont désormais sous la surveillance étroite des commissaires de police et on retrouve leurs noms sur toutes les listes de suspects qui sont ultérieurement dressées (46).

Un an plus tard, l'Empire est rétabli. Louis-Napoléon Bonaparte devient Napoléon III. En 1848, on avait planté l'arbre de la Liberté; en 1852, le conseil municipal de Montbrison, présidé par le maire Bouvier, décide l'achat "d'un buste en plâtre de Sa Majesté

(46) A.D.L., 10 M 37.

l'Empereur Napoléon III" (47). Les symboles parlent d'eux-mêmes.

Ainsi finissait le rêve de cette seconde République qui a apporté à la France le suffrage universel et l'abolition de l'esclavage dans les colonies, qui a répudié la Terreur en abolissant la peine de mort en matière politique (48), et qui a proclamé le "droit au travail".

Martin Bernard, Eugène Baune, Laurent Chavassieu, Tristan Duché avaient, dans la Loire, incarné ces idéaux de 1848. Les archives judiciaires et pénitentiaires de 1851 et 1852 font se lever d'autres noms, plus obscurs, de militants républicains qui furent frappés, dans notre région, par la répression bonapartiste et dont les descendants apprendront peut-être à l'occasion de cet article quel rôle leurs ancêtres ont joué dans la défense de la République (49).

Et si Laurent Chavassieu est arrêté en 1851, c'est son fils Jean-Baptiste qui proclame, en 1870, la République à l'Hôtel de Ville de Montbrison et devient maire de la ville. Marianne va remplacer le buste de Napoléon III...

---

(47) A.M. de Montbrison, registre des délibérations du conseil municipal, 1852.

(48) Les républicains de 1848, nourris de la lecture des *Girondins* de Lamartine répudiaient la Terreur. Laurent Chavassieu, maire républicain de Montbrison en 1848, avait eu son père fusillé à Feurs pendant la Terreur.

(49) Avec l'espoir, pour l'auteur, de faire "sortir" quelques archives privées...